

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII.

No. 2.

Prix du numéro, 7 centimes. — Annonces, la ligne, 7 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées par bons sur la poste.

JEUDI, 11 JANVIER 1877

Avis aux Abonnés.

L'OPINION PUBLIQUE est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, payable STRICTEMENT D'AVANCE.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G. B. BURLAND, Gérant, ou, pour plus d'uniformité, comme suit : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires : "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître, personnellement ou par carte-poste, toute irrégularité dans la livraison du journal.

PRIME À NOS ABONNÉS

A nos abonnés qui auront payé, d'ici au 1er mars prochain, leur abonnement jusqu'au 1er juillet prochain, nous offrons une prime magnifique. C'est une chromo-lithographie de 24 pages par 15. Le sujet est tout-à-fait canadien et porte un cachet entièrement local. Ce tableau représente un club de marcheurs à la raquette : les *Tuques-Bleues* de Montréal. Ils viennent de faire une longue course et sont arrivés dans la soirée auprès d'une habitation, sur le revers de la montagne. On les voit dispersés par groupes, les uns assis sur des morceaux de bois empilés, la plupart encore debout, les pieds chaussés de la raquette. Plusieurs sont assis près d'un feu allumé en plein air : les reflets du brasier produisent une traînée lumineuse qui illumine la figure d'une partie des marcheurs. Dans le fond du tableau se trouve la montagne couverte de neiges. L'ensemble est d'un effet saisissant.

Nous croyons que nos abonnés se hâteront de se prévaloir de l'offre que nous leur faisons, et se procureront cette lithographie en payant six mois de leur abonnement à l'avance.

SOMMAIRE

Avis aux abonnés. — Prime aux abonnés. — L'émigration française. — Le nouveau Lieutenant-Gouverneur, par C. D. — Nos gravures : Sayabec House ; Le jeune ouvrier canadien ; Les beautés. — Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à la Rivière-Ouelle. — Barreau de Montréal. — Feu M. Joseph Robillard. — Du sang-froid, s'il vous plaît, par J. Levoisin. — M. C. O. Perrault et les Français. — Le rôle des poches, par Paul Emile. — La source de la vérité, par Ch. Schiller. — Nouvelles Diverses. — Bulletin des dernières nouvelles. — Histoire de Grand Monte, par Victor Chéribuliez (suite). — Les Paquerettes, par Ch. Schiller. — Deux Amis, par Mme Colomb. — Une mauvaise fin d'année, par Charles Monselet. — Le Jeu de Dames. — Prix du Marché de détail à Montréal.

GRAVURES : Sur le chemin de fer Intercanadien : Sayabec House, près du Ruisseau de Gosselin, Métropole, P. Q. ; Un jeune ouvrier canadien ; Beautés du dernier siècle ; Beautés d'aujourd'hui ; Une femme de Thèbes.

L'EMIGRATION FRANÇAISE

Depuis quelques années, il a été beaucoup question d'émigration française dans notre province. Nos voisins d'Ontario faisaient des sacrifices pour attirer au milieu d'eux le surplus de la population des îles britanniques, et leurs sacrifices portaient des fruits. Chaque steamer d'outre-mer leur apportait de vigoureux paysans

anglais, d'industriels Ecossais ; c'étaient des cultivateurs, des ouvriers, des garçons de fermes, en un mot, de ces hommes qui constituent un capital dans un pays nouveau. Les Américains estiment que chaque émigré leur vaut une importation de \$1,000 par année. Ontario s'enrichissait donc et augmentait sa population.

Ces émigrés passaient à travers le Bas-Canada sans s'y arrêter. Avant leur départ d'Europe, on leur avait dit que le climat de Québec était très-rigoureux, que sa population était catholique et française. Ces émigrés anglais devaient tout naturellement se diriger vers Ontario, où les attendaient un climat plus doux, une population amie. La province de Québec vint à s'alarmer à la vue de ce surcroît de population. Notre état politique nous fait une nécessité d'avoir une population aussi considérable que celle d'Ontario ; notre influence dans la confédération dépend de notre nombre.

Il fallait donc aviser aux moyens de lutter contre Ontario, et d'aller chercher, comme nos voisins, des auxiliaires en Europe. Tout naturellement, on jeta les yeux sur la France et la Belgique, qui pouvaient seules nous fournir des colons sympathiques ou du moins auxquels nous ne serions pas antipathiques. Des agents nommés par les deux gouvernements d'Ottawa et de Québec répandirent en abondance les renseignements les plus complets sur le pays, ses ressources, son avenir et ses besoins. On fit une propagande très-active, d'abord, parce que notre province était inconnue en Europe, et ensuite parce que le Français n'émigre guère. Ces agents réussirent à déterminer un mouvement d'immigration.

En 1871, 1872, 1873, chaque steamer Allan amenait sur les bords du Saint-Laurent une foule de Français, nouveaux venus formant une armée un peu mêlée, mais renfermant malgré tout de bons sujets. Il vint d'excellents ouvriers, des vauriens aussi, attirés par l'espoir de vivre ici les bras croisés aux dépens du gouvernement. C'était à prévoir ; l'immigration étrangère apporte toujours son contingent de mauvais sujets : chaque flot porte son écume.

Cette immigration subit en ce moment un mouvement d'arrêt qui, croyons-nous, durera longtemps. La crise qui paralyse tout a jeté sur le pavé un grand nombre de ces malheureux étrangers. Abandonnés presque aux seules ressources de la charité publique, ils végètent à Montréal et demandent qu'on les renvoie en France.

Des mesures ont été prises à cet effet par le consul de France à Montréal, M. Perrault, et le gouvernement canadien fera rentrer en France ces émigrés, moyennant quinze dollars par tête. Une souscription sera organisée pour donner suite aux conditions posées par le gouvernement au rapatriement de ces Français.

Cette première tentative d'immigration française a été assez malheureuse, et d'aucuns pensent qu'elle n'est plus possible. Il est dangereux d'arriver à des conclusions aussi radicales. Étudions les avantages et les désavantages de l'immigration au point de vue français.

En arrivant dans notre pays, ils se trouvaient en face d'un état de choses nouveau pour eux ; les procédés de travail ne sont pas les mêmes ici qu'en France. Ils font mieux que nos ouvriers, donnent un plus

grand fini à leur ouvrage, mais ils sont trop lents pour le pays. C'est une qualité qu'ils pourraient bientôt échanger pour notre défaut. Ce que nous voulons, c'est quelque chose qui ait un certain air, un cachet de beauté dans l'ensemble ; nous ne regardons pas aux détails. En Europe, on veut que l'ouvrage supporte l'examen en tout et partout.

L'ouvrier français dépensait plus qu'en France pour son habillement et pour l'entretien de sa maison ; l'hiver entraînait pour lui un surcroît de dépenses qui l'effrayaient. Chose singulière, pour certaines choses, l'émigrant français exerçait une influence sur nos Canadiens, tandis que pour d'autres, il prenait les habitudes du milieu où il se trouvait. L'ouvrier français arrivait ici portant la blouse. Il la gardait la première année ; au bout de douze mois, il prenait l'habillement de l'ouvrier canadien, qui dépense trop pour se vêtir d'habits coûteux. Le salaire, beaucoup plus élevé qu'en France, compensait ces désavantages.

Ce qui a le plus nui à l'immigration française, c'est la rapacité de quelques agents. Comme ils recevaient une prime sur chaque émigré, ils envoyaient tous ceux qui demandaient à venir. On dit même qu'ils ont conseillé à une partie d'entre eux de s'embarquer pour le Canada, alors qu'ils n'y songeaient nullement. Ils nous ont envoyé des hommes inutiles dans le pays, des garçons de salle, des coiffeurs, des gantiers, des écrivains lithographes, enfin des hommes ayant des états ou métiers inconnus dans notre province. Ce qui nous fallait, c'était des cultivateurs, des menuisiers, des ébénistes, des forgerons, et c'est ce qu'ils nous envoyaient le moins. C'est ce qui a causé le plus de tort à l'immigration.

On a prétendu que les cultivateurs français n'étaient pas capables de se livrer à la culture dans notre pays. C'est une objection qui n'est pas d'une grande valeur lorsqu'on la fait valoir contre les hommes qui ont défriché et colonisé le Canada. Le paysan français pourrait, avec le temps, se plier aux exigences de notre climat, comme son ancêtre qui est aussi le nôtre.

Nous ne voudrions pas voir se ralentir le mouvement d'émigration française — pourvu qu'on nous envoie des sujets choisis à tous les points de vue ; c'est-à-dire qu'ils soient honnêtes, religieux, laborieux, un peu ce qu'étaient les premiers colons de la Nouvelle-France. Les raisons qui nous engageaient, il y a six ans, à attirer les émigrés français parmi nous existent encore.

LE NOUVEAU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

A l'arrivée de l'honorable Luc Letellier de St. Just au poste éminent de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, les lecteurs de L'Opinion Publique nous sauront gré, pensons-nous, de leur présenter un petit tableau contenant le résumé fidèle des services importants que le nouveau Lieutenant-Gouverneur a rendus au pays, durant les trois années qu'il a présidé à l'administration du département de l'Agriculture et des Statistiques à Ottawa.

Un des premiers actes de M. Letellier, à son arrivée au ministère, fut de presser la publication du recensement de la Puissance, cette œuvre colossale qui fait tant d'honneur à celui qui en a eu la direction immédiate, M. J. Charles Taché. Cependant une lacune importante allait diminuer la valeur de ce document ; les provinces de Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard ne faisant pas partie de la Confédération à l'époque du recensement de 1870, les statistiques concernant ces deux intéressantes provinces allaient nous manquer pour dix années encore à venir. M. Letellier a pu trouver le moyen de résoudre cette difficulté, et le recensement de la Puissance, qui vient d'être publié, contient les recensements de Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Avant l'avènement de M. Letellier au bureau de l'Agriculture, la loi concernant les brevets d'invention (*patentes*) était tout-à-fait nuisible aux intérêts bien entendus de la Confédération. Cette loi, par ses dispositions odieuses, allait, pour ainsi dire, jusqu'à ne pas reconnaître les droits des inventeurs étrangers ; et, par voie de rétaliation, les Etats-Unis avaient jugé à propos d'imposer sur tout brevet canadien des conditions tellement onéreuses qu'elles équivalaient presque à une prohibition complète. C'est ainsi que pour faire enregistrer un brevet d'invention au bureau de Washington, l'inventeur canadien ne devait payer rien moins que la somme exorbitante de cinq cents piastres. M. Letellier a fait tomber cette obstacle, et aujourd'hui, les Canadiens sont sur le même pied à Washington que les Américains eux-mêmes ; c'est-à-dire que nous pouvons y obtenir des brevets d'invention pour la modique somme de trente-cinq piastres.

Une autre lacune existait dans le même département, lacune importante qui ne pouvait avoir que des effets funestes sur le progrès de l'éducation en ce pays. La loi concernant les *droits d'auteur* était loin d'offrir des garanties suffisantes aux écrivains et éditeurs du Canada et à ceux de la Grande-Bretagne ; à maintes reprises les administrations précédentes avaient fait des propositions que la métropole avait cru devoir refuser. M. Letellier, avec l'aide efficace de M. Taché, a tenté un nouvel effort qui a été couronné d'un plein succès.

En 1870, M. Letellier fit un voyage à Manitoba avec le double objet d'y faire une étude approfondie des richesses agricoles de cette contrée, et de se rendre compte des désastreux effets occasionnés par ce fléau périodique qu'on désigne sous le nom d'*invasion des sauterelles*.

A son retour, il fut assez heureux que de convaincre ses collègues de la nécessité urgente qu'il y avait de venir au secours de cette petite mais intéressante province ; et, sur ses instances, le gouvernement fédéral vota, à deux reprises différentes, une somme de pas moins de \$85,000. Grâce à ce généreux octroi, la province de Manitoba fut sauvée de la famine et d'une ruine certaine.

Mgr. Taché, paraît-il, vient de reconnaître dans des termes très-élogieux les éminents services rendus à Manitoba par l'ex-ministre de l'Agriculture, et dans le rapport qu'il vient de faire en sa qualité de président du comité de secours, l'éminent prélat manifeste sa gratitude en des termes qui, sous les circonstances, font autant d'honneur à Sa Grâce qu'au gouvernement lui-même.